



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3838

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claissé, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Farih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 4 novembre 2019**Délibération n° 2019-3838**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 s'insère au sein du projet global de l'aménagement du boulevard scientifique Tony Garnier, dont la réalisation a été scindée en plusieurs séquences opérationnelles. Une 1^{ère} séquence entre la Halle Tony Garnier et l'avenue Jean Jaurès a été livrée en août 2005 et une autre entre le pont ferroviaire et le boulevard périphérique en septembre 2007.

La présente opération concerne la séquence restante intégrant :

- l'avenue Tony Garnier, de l'avenue Jean Jaurès au boulevard Jules Carteret,
- le boulevard Chambaud de la Bruyère, du boulevard Jules Carteret au pont de la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

En raison de la libération programmée des emprises foncières occupées par la CNR et par les anciens terrains de sport de la Ville de Lyon, cette séquence peut entrer en phase opérationnelle.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- prolonger l'entrée de ville de qualité avec un caractère identitaire fort,
- instaurer un véritable lien urbain,
- compléter la trame végétale pour consolider l'armature paysagère,
- devenir un atout majeur dans le développement économique du site,
- améliorer la qualité des itinéraires piétons et cycles.

Le projet prévoit la création d'un boulevard urbain élargi à 42m, dans la continuité des séquences déjà réalisées.

La demande d'individualisation partielle d'autorisation de programme correspond au financement des études techniques préalables (diagnostic d'usages et sécurité, étude circulation, études de scénarii, etc.), des études de conception, des régularisations foncières à prévoir dans le cadre du projet et des 1^{ers} travaux transitoires à réaliser en accompagnement du programme immobilier "Jardins du Lou" et du siège régional de la société Framatome, pour un coût total estimé à 2 500 000 € TTC.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la réalisation de certains ouvrages de compétence Ville pourra être adoptée ultérieurement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération de requalification du boulevard Tony Garnier tranche 3 à Lyon 7°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 2 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 900 000 € TTC en 2020,
- 800 000 € TTC en 2021,
- 300 000 € TTC en 2022,
- 350 000 € TTC en 2023,
- 150 000 € TTC en 2024.

sur l'opération n° OP09O7766.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.